

**CIRCULAIRE N°54 / 2022 – 27 Septembre 2023**

**Objet : « Samuel Paty : SE CONSTRUIRE CITOYEN » Concours année scolaire 2023 - 2024**

**DESTINATAIRES : RESPONSABLES DES UNIONS - CONSEILLERS FEDERAUX**

Chers (es) collègues,

Nos concours sont la vitrine de notre mission associative et le moyen de mieux faire connaître notre fonction et les principes et valeurs afférents qui guident notre action.

**Rappel : les dossiers du concours 2022-2023 sont à adresser avant le 30 septembre 2023, à la Fédération.**

Vous voudrez bien trouver ci-dessous les informations afférentes au lancement de notre concours « **Samuel Paty : Se construire Citoyen 2023/2024** ». Le calendrier **prévisionnel** est décliné en page 2.

- 1) Dès la rentrée, chaque Président d'Union sollicitera son DASEN pour lui demander d'adresser un courrier d'encouragement à participer au concours **2023/2024** à toutes ses écoles et collègues. (Voir modèle de courrier joint)
- 2) Dès la rentrée, chaque Président de circonscription pourra solliciter son ou ses IEN et/ou CPAIEN de circonscription pour établir ensemble un inventaire des projets d'écoles **2023/2024** afin de repérer les projets éligibles susceptibles d'être proposés au concours.
- 3) Dès lors que ces 2 étapes seront réalisées, les DDEN pourront, soit lors du premier conseil d'école qui se tient en principe avant les vacances d'automne, soit à la rentrée ou soit par des rencontres d'enseignants, solliciter des participations au concours **2023/2024**, en remettant les documents du concours joints (règlement **2023/2024** livret du concours, fiche d'inscription, affiche, ...)
- 4) Avant les vacances de fin d'année civile, chaque fiche d'inscription, validée par le DDEN de l'école, sera adressée au référent départemental du « Concours Se construire Citoyen » désigné par le Président de l'Union, qui sera alors chargé d'organiser pour son Union, l'épreuve départementale (mise en place d'un jury, récupération des dossiers finalisés, réunion du jury, délibération, classement et décision de proposer un ou des projets au concours national, ...)
- 5) Enfin, tout au long de l'année, le DDEN se tiendra informé du bon déroulement de l'action retenue, par des rencontres régulières avec le porteur du projet (encouragement).

## 6) Calendrier prévisionnel du concours :

- **Jusqu'au 20 octobre 2023** : Contacts avec les partenaires.
- **Octobre et novembre 2023** : Recherche des projets éligibles au concours
- **Vendredi 22 décembre 2023 au plus tard** : Transmission par les DDEN des fiches d'inscription au DDEN référent SCC du département.
- **Décembre 2023 à mi-mai 2024** : Suivi des projets par les DDEN.
- **Vendredi 17 mai 2024 au plus tard** : Envoi des dossiers complets par les DDEN au référent SCC du département.
- **Juin 2024** : Réunion du jury départemental, publication du classement départemental. Envoi du procès-verbal avec les appréciations du jury à la FDDEN. (Sans oublier d'informer la presse locale !)
- **Lundi 30 septembre 2024 au plus tard au plus tard** : Envoi à la FDDEN des dossiers retenus par le jury départemental pour le concours national.
- **Courant octobre 2024** :  
Réunion du jury national et publication du classement national.
- **À partir de décembre 2024** :  
Cérémonie de remises des prix nationaux à Paris.

## Documents joints :

**Ces documents sont consultables et téléchargeables sur le site fédéral :**

<http://www.dden-fed.org/missions-dden/se-construire-citoyen/>

- Règlement du Concours
- Fiche de candidature « Ecole publique »,
- Fiche d'inscription « Collège public »,
- Fiche d'aide au Jury,
- Modèle de « Lettre DASEN »,
- Livret Concours « Samuel Paty : se construire Citoyen »,
- Affiche,
- Diplôme « Samuel Paty : se construire Citoyen et logo.
- 

D'avance merci aux Unions et à tous les DDEN pour poursuivre ensemble cette aventure, pour promouvoir l'École de la République, pour transmettre nos valeurs et notre principe de laïcité et pour partager avec les élèves et les équipes éducatives tous ces projets citoyens.

Amitiés laïques et fédérales.